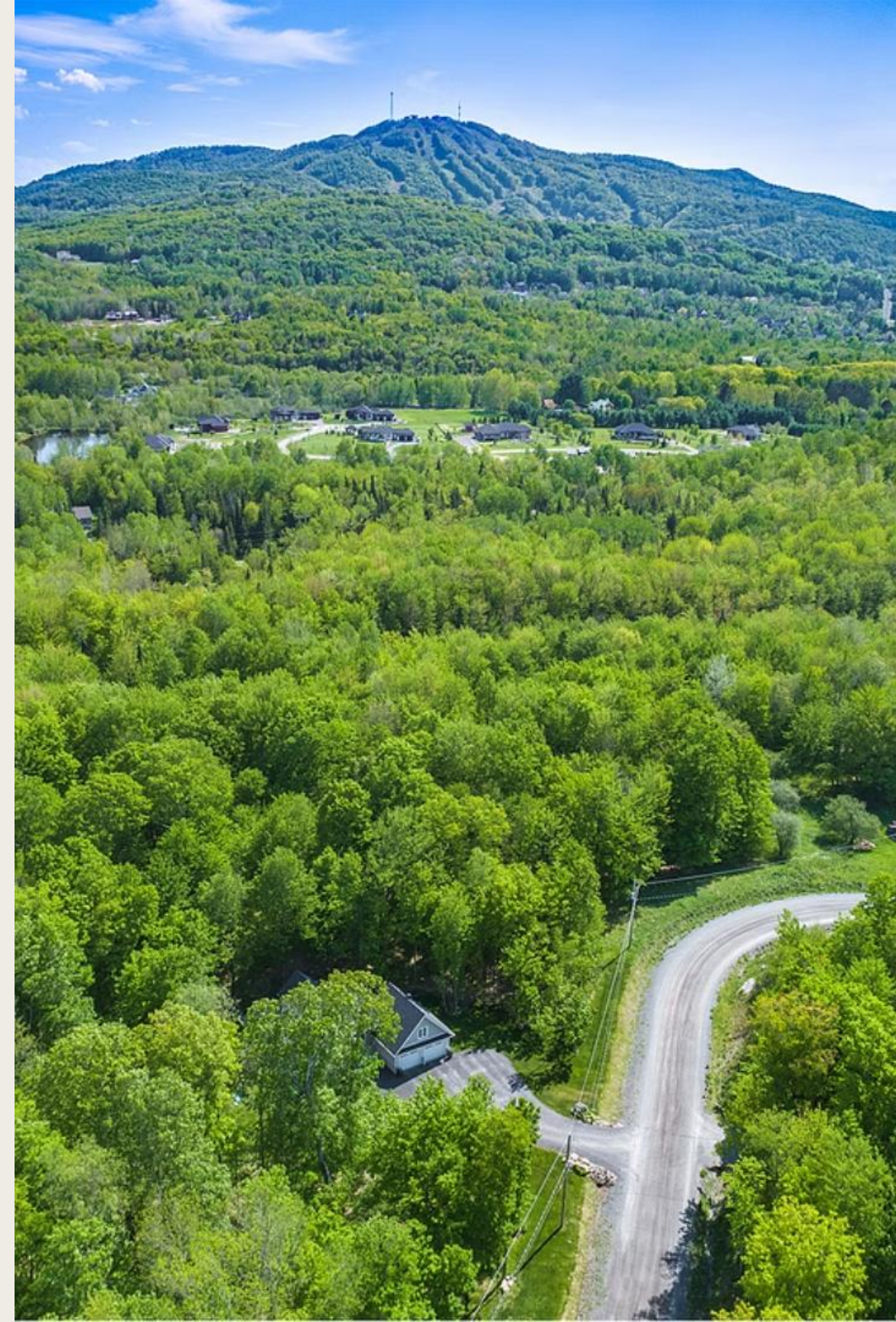




Plan d'urbanisme de Bromont

Contexte et prochaines étapes

Bienvenue à cette présentation sur l'évolution de notre plan d'urbanisme. Découvrez les étapes franchies et celles à venir pour façonner l'avenir de notre Ville.



Pourquoi réviser le Plan d'urbanisme

S'adapter à un cadre législatif en pleine transformation pour assurer la légitimité et la pérennité de notre plan d'urbanisme

Provincial

- Exigences découlant des projets de loi 16 et 39, ainsi que des nouvelles orientations gouvernementales.
- Conformité réglementaire, mais aussi la crédibilité et la robustesse juridique de ses décisions sur le long terme.
- Cette adaptation est un levier essentiel pour préserver notre autonomie municipale

Affirmer une vision régionale cohérente et ambitieuse, fondée sur une gouvernance collaborative et une planification durable

Régional

- Inscrire Bromont dans une dynamique régionale cohérente, en consolidant une assise légale solide, tout en garantissant un développement territorial juste.
- Équilibre et résilience, en phase avec les aspirations collectives et les défis environnementaux majeurs.

Réponse proactive aux préoccupations citoyennes et enjeux environnementaux locaux

Local

- Répondre aux besoins exprimés par la population et aux opportunités d'amélioration identifiées au fil du processus de révision.
- L'encadrement prudent des secteurs fragiles (ex. fortes pentes) et la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.
- Ce leadership traduit un engagement réel à adapter le plan d'urbanisme aux réalités du terrain

Objectifs de la révision – Des axes solides!





Dates importantes

1

Plan d'urbanisme 2015-2030

Adopté en 2017 dans un contexte de croissance démographique. La population s'est accrue de 60% entre 2001 et 2011. (8 715 habitants selon décret 2014)

2

Atelier citoyen pour révision du PU

Consultation tenue le 27 août 2022 pour présenter le bilan et recueillir les préoccupations et idées des résidents. Un intrant important pour les travaux en cours.

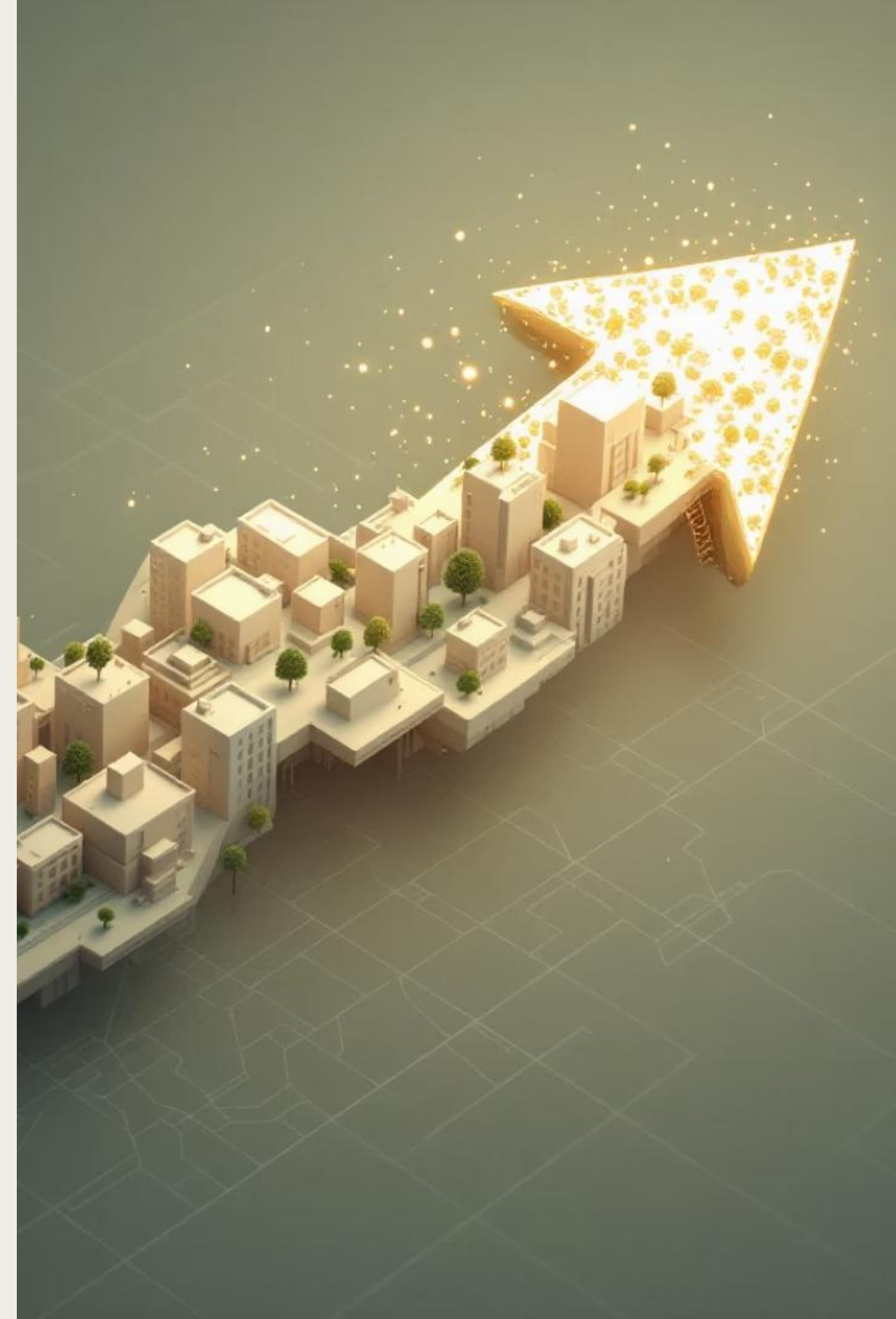
Des modifications en continue

2022

- Modification du zonage au Parc scientifique
- Ajout de l'usage conditionnel pour l'habitation multifamiliale (4 à 6 logements) dans une zone précise
- Interdiction de location touristique courte durée
- Consultation citoyenne stratégique pour la révision du PU

2023

- Interdiction temporaire de construction en pentes >30%
- Adoption de la planification stratégique 2023-2033
- **Projet de Loi 16:** modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et nouvelles exigences de conformité régionale
- **Projet de Loi 39:** renforcement de la protection des milieux naturels et de la gouvernance municipale



Des modifications en continue (suites)

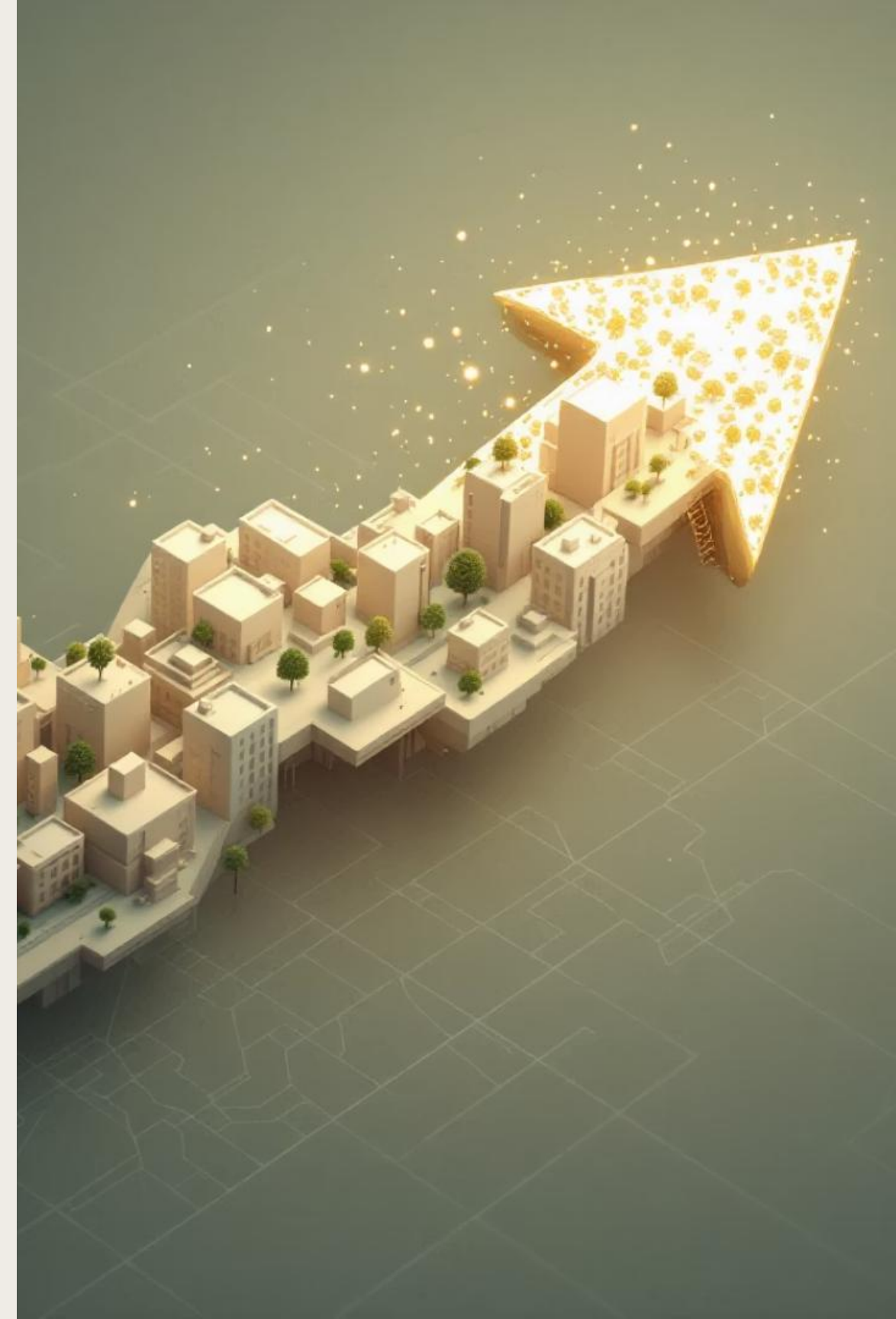
2024

- Nouvelles Orientations gouvernementales en a.t. (OGAT) (décembre 2024)
- Modification plan d'urbanisme et règlement de zonage pour se conformer au schéma d'aménagement et aux normes gouvernementales
- Mise à jour des exigences pour les permis
- Modification pour délimiter les territoires incompatible avec l'activité minière
- Adoption de règlement sur la gestion des matières résiduelles incluant l'autorisation de conteneurs et bacs roulants sous conditions paysagères

2025 (en cours)

- Plan de mobilité durable (dépôt)
- Bilan du Plan de développement durable et préparation de sa mise à jour pour 2026
- Révision des règlements de contributions aux infrastructures et d'urbanisme
- Lancement des travaux pour une nouvelle politique d'habitation
- Révision en cours du plan d'urbanisme avec plan de communication

Ces changements illustrent un effort soutenu pour encadrer le développement, assurer la conformité aux normes et protéger l'environnement.

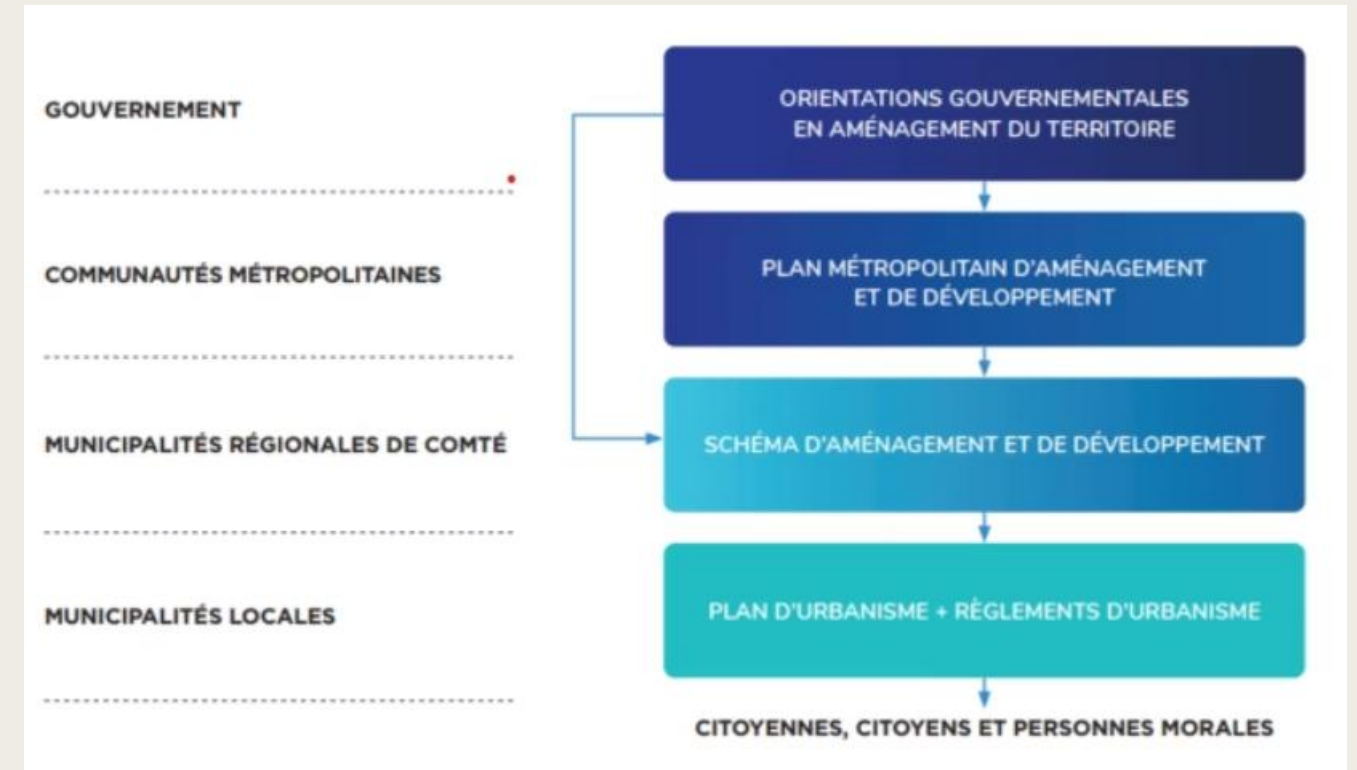


Les nouvelles orientations gouvernementales (OGAT)



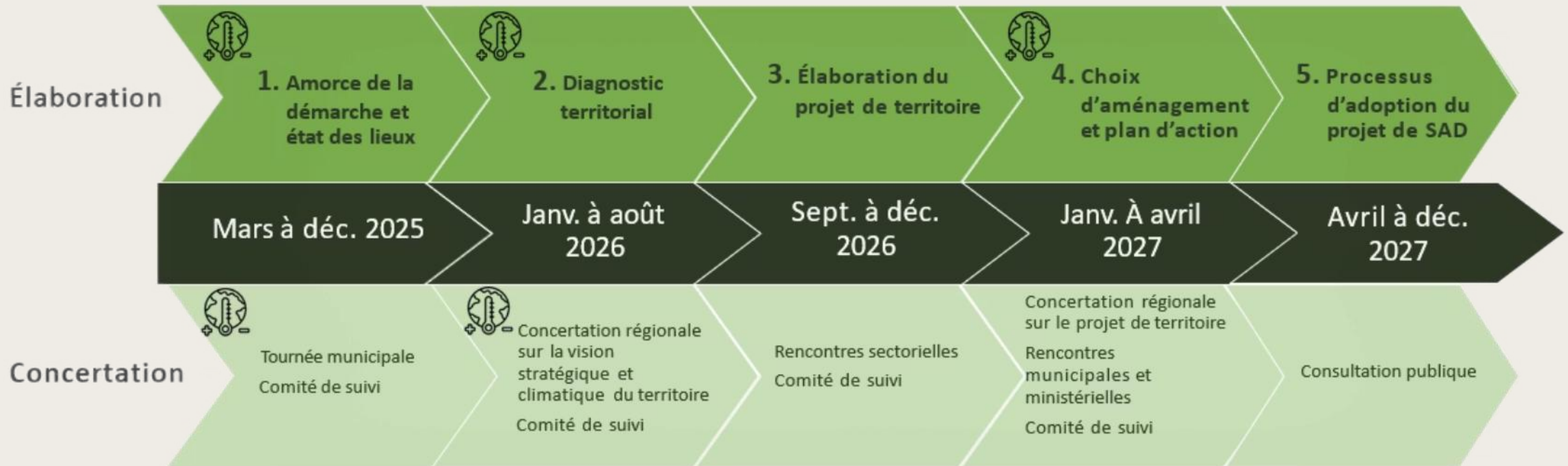
Les OGAT définissent le cadre d'aménagement pour toutes les municipalités québécoises.

Le principe de conformité



Pour plus d'informations, consultez la [vidéo produite par le MAMH](#) sur les nouvelles OGAT.

MRC Brome-Missisquoi - Mise à jour du Schéma d'aménagement



 Arrimage avec le Plan Climat

Éléments clés et grandes priorités



Interne

- Mobilisation interservice
- Comité de pilotage
- Veille en continu

Population

- Forums citoyens
- Sondages
- Outils en ligne

Partenaires

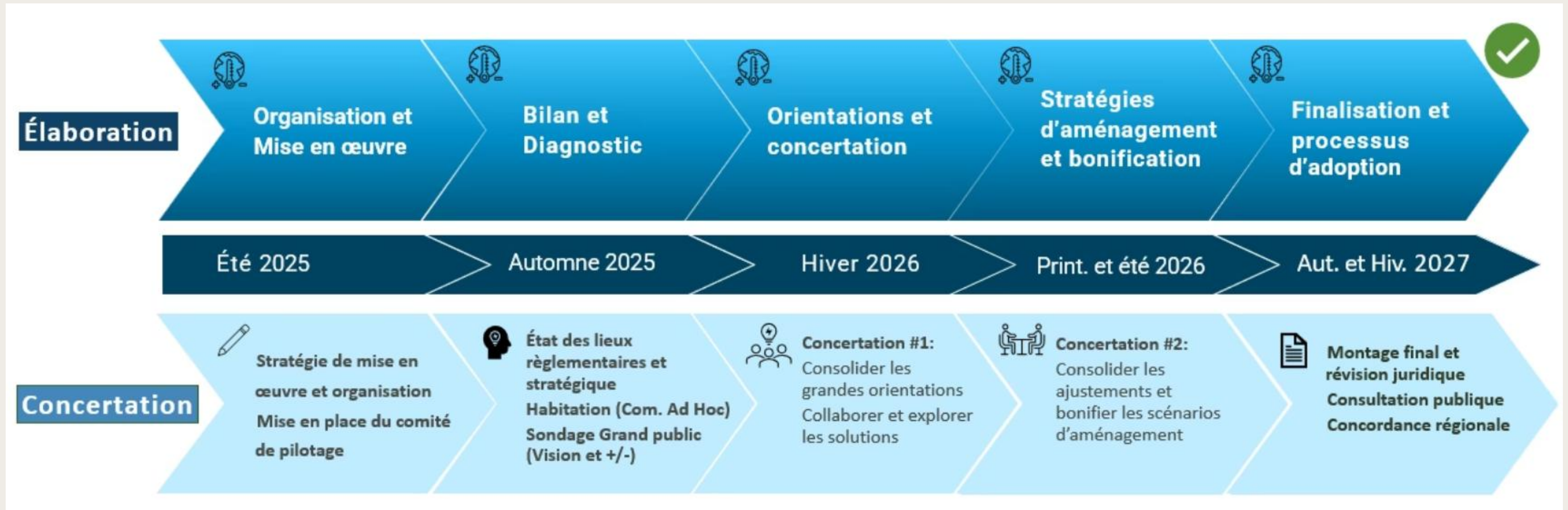
- Comités consultatifs Ad Hoc
- Rencontres ciblées sur des sujets stratégiques


Expérience citoyenne

- Interfaces simplifiées
- Communications proactives continues
- Rétroactions



Ville de Bromont - Révision du Plan d'urbanisme



 Arrimage avec la MRC et autres chantiers stratégiques

Prochaines étapes

1

Publication d'un plan de travail synthèse destiné aux partenaires et à la population

2

Création du comité de pilotage interne chargé de superviser et coordonner la révision du plan d'urbanisme

3

Élaboration d'un plan de communication et d'une stratégie de concertation pour assurer une collaboration efficace

4

Lancement d'un sondage citoyen visant à recueillir vos idées et à affiner la vision ainsi que les priorités

5

Réalisation d'un premier bilan et diagnostic du plan actuel, mettant en lumière les besoins de changements ainsi que ses forces et axes d'amélioration



En quelques mots

Le plan d'urbanisme de Bromont s'adapte continuellement aux nouvelles exigences législatives provinciales et locales

La ville démontre son leadership par des mesures proactives de protection territoriale et lance plusieurs initiatives stratégiques (participation citoyenne, tourisme, habitation, mobilité durable)

Bromont s'engage à impliquer pleinement ses citoyens dans les décisions, à communiquer clairement les prochaines étapes, et à collaborer avec la MRC pour assurer cohérence territoriale et durabilité environnementale

Ce cadre affirme la vision ferme et responsable de la Ville, mobilisant chacun dans une démarche rigoureuse, transparente et tournée vers l'avenir

Merci